



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES
VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU mercredi 01 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 01 mars 2017 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 16 février 2017, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. GOUFFIER-CHA, Mme COMBE, M. CAGANI

Etaient excusés : M. BAUMIÉ pouvoir à Mme LE BIDEAU, Mme HARTMANN pouvoir à M. BENSOUSSAN

Etaient absent(s)
:



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. Christophe BOISSIÈRE, Adjoint au Maire chargé des déplacements, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale d'Europe Ecologie Les Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative au système Autolib'.

M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé du développement économique, répond à une question de M. François STEIN, Conseiller municipal du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à l'avenir des commerces de presse à Vincennes.

Mme Dominique LE BIDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire chargée des solidarités, répond à une question de Mme Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Conseillère municipale du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à la prévention des expulsions locatives et l'accompagnement des ménages en impayés de loyer.

M. Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire chargé des grands travaux, de l'urbanisme et de l'habitat, répond à une question de M. Guillaume GOUFFIER-CHA, Conseiller municipal du Parti Socialiste de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux », relative à un projet immobilier situé rue de la Bienfaisance.

Mme Dominique LE BIDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire chargée des solidarités, répond à une question de M. Jean-Claude MOTTE, Conseiller municipal de la liste de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes », relative à l'accueil d'une famille de réfugiés à Vincennes.

LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. GOUFFIER-CHA), **le compte rendu de la séance du 14 décembre 2016.**

I. FINANCES

LE CONSEIL

- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport de développement durable de la Ville de Vincennes, préalablement aux débats sur le projet de budget 2017.
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget 2017
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la tenue du débat faisant suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2017.
- > **CRÉE**, à la majorité 1 abstention : M. CAGANI, à compter de l'exercice budgétaire de l'année 2017 un budget annexe « centre aquatique le Dôme », soumis à l'instruction comptable M4.

II. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

LE CONSEIL

- > **DÉSIGNE**, à l'unanimité, Madame HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale, en qualité de déléguée du Conseil municipal au sein du Comité de la Caisse des écoles.

> **DÉSIGNE**, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire,
Mme Annick VOISIN, Adjointe au Maire,
M. Robin LOUVIGNÉ, Conseiller municipal,
M. Stéphane DIAKONOFF, Conseiller municipal,
M. Guillaume GOUFFIER-CHA, Conseiller municipal,

en qualité de membres de la Commission consultative des services publics locaux.

III. ADMINISTRATION MUNICIPALE

LE CONSEIL

> **APPROUVE**, à l'unanimité, l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public « Maximilien » à compter du 1^{er} avril 2017, approuve la convention constitutive du groupement d'intérêt public et désigne à la majorité 3 abstentions : Mme MAFFRE-BOUCLET, MM. STEIN, GOUFFIER-CHA, Monsieur Robert MALÉ, Conseiller municipal, comme représentant titulaire au groupement d'intérêt public, et Monsieur Gilles PANNETIER, Adjoint au Maire, comme représentant suppléant.

IV. DOMAINE, AFFAIRES JURIDIQUES

LE CONSEIL

> **APPROUVE**, à la majorité 3 voix contre : Mme MAFFRE-BOUCLET, MM. STEIN, GOUFFIER-CHA, - 2 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. CAGANI, la cession de la parcelle cadastrée section C 148 à la société SVM Promotion au prix de 3 850 000 € afin qu'elle y édifie un immeuble en R+7 comprenant 25 logements dont 8 logements sociaux.

> **APPROUVE**, à l'unanimité, la cession des lots n°26, 27, 28, 29 et 30 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 3, rue de la Fraternité à Vincennes à la VINCEM au prix de 290 000 €

> **CONSTATE**, à la majorité 3 voix contre : Mme MAFFRE-BOUCLET, MM. STEIN, GOUFFIER-CHA, - 2 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. CAGANI, la désaffectation de l'immeuble sis, 6, avenue Pierre Brossolette cadastré section N 51 et décide de prononcer son déclassement, approuve la cession de la parcelle section N 51 à la société DEMATHIEU-BARD IMMOBILIER au prix de 7 350 000 €HT.

- > **APPROUVE**, à la majorité 1 voix contre : M. CAGANI, la division volumétrique de l'ensemble immobilier sis, 70, rue de Fontenay en deux lots selon le plan annexé à la présente délibération, décide de prononcer le déclassement du lot de volume n°2 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 70, rue de Fontenay et approuve la constitution de servitudes générales.

V. TRAVAUX, URBANISME

LE CONSEIL

- > **SOLLICITE**, à l'unanimité, auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'investissement métropolitain, une subvention pour les travaux d'aménagement du Cours Marigny.
- > **SOLLICITE**, à l'unanimité, auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'investissement métropolitain, une subvention pour les travaux de réaménagement du secteur de l'avenue de la République et de la rue du Docteur Lebel.
- > **SOLLICITE**, à l'unanimité, auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'investissement métropolitain, une subvention pour les travaux de réaménagement de la rue de Fontenay.
- > **SOLLICITE**, à l'unanimité, auprès du Préfet de la Région Ile-de-France au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes, une subvention pour diverses opérations de mises aux normes d'accessibilité handicapés dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.
- > **SOLLICITE**, à l'unanimité, auprès du Préfet de la Région Ile-de-France au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes, une subvention pour la réfection de l'ensemble du réseau de chauffage du groupe scolaire de l'Est.
- > **SOLLICITE**, à l'unanimité, auprès du Préfet de la Région Ile-de-France au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes, une subvention pour les travaux de création d'une « Zone 30 » rue de la Jarry.
- > **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'approuver et de programmer la construction du groupe scolaire Mirabeau pour un coût estimé de 9,7 M€ HT et la rénovation lourde du gymnase de l'Est pour un coût estimé de 1,25 M€ HT et sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 1,5 M€ conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

VI. DÉVELOPPEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉCONOMIQUE,

LE CONSEIL

- > **PREND ACTE, à l'unanimité, du bilan 2016 de la Charte 21 tel qu'annexé à la présente délibération.**

- > **AUTORISE, à l'unanimité, la rétrocession du bail commercial du commerce sis 45 rue Raymond du temple à la société « LES GLACES DE MOKA »**

—

Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 29 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

**Le Président,
Laurent LAFON**

**Le Secrétaire,
Robert MALÉ**



Question de l'élue écologiste de Vincennes sur le système Autolib'

Monsieur le Maire,

Vous vous rappelez sans doute que le groupe EELV avait voté contre l'adhésion de la ville de Vincennes au syndicat Autolib' en 2014. Notre raisonnement était fondé sur la volonté de privilégier un système de partage de voitures à Vincennes comme Zipcar ou Communauto, pour celles et ceux qui auraient des besoins occasionnels, plutôt que le système Autolib' utilisé majoritairement par des usagers des transports en commun.

Il s'avère de plus à l'usage que le système est très largement déficitaire. Le modèle financier d'Autolib' est au bord du naufrage malgré un grand nombre d'abonnés (plus de 100000) dépassant très largement le seuil au-delà duquel la Société BOLLORÉ pensait pouvoir tirer des bénéfices (seuil estimé au départ à 50000). C'est ainsi qu'une étude indépendante a récemment évoqué un déficit potentiel de 179M€ d'ici à 2023, date à laquelle doit prendre fin la délégation de service public. Dans le contrat de DSP, le groupe BOLLORÉ prend en charge un déficit à concurrence de 60 millions. Quid des 119 millions restants ? Cette menace de risque financier a d'ores et déjà fait décider plusieurs villes candidates au service de ne pas adhérer ou de ralentir l'ouverture de nouvelles stations pour certaines comme Versailles.

De plus, avec la forte concurrence, des services de VTC comme Uber, l'augmentation du prix du service décidée il y a peu par le syndicat Autolib', au sein duquel la Ville a un représentant, contribuera sans doute encore plus à creuser le déficit.

Monsieur le Maire, vous nous vantez souvent votre bonne gestion financière de la ville, aussi pourquoi êtes-vous prêt à prendre des tels risques avec les finances de notre commune, puisque l'ouverture de nouvelles stations, comme il y a peu rue de Fontenay, augmente potentiellement notre part de la dette à payer ? Et pourquoi inscrire dans l'Acte II de l'Agenda 21, dévoilé le 21 février, l'action numéro 57 « Étudier le déploiement du dispositif Autolib' à d'autres sites » alors même que ce système s'avère comme structurellement déficitaire ?

Réponse de Monsieur Christophe BOISSIÈRE Adjoint au maire chargé du Cadre de vie, de la Propreté et des Déplacements, à la question orale de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, conseillère municipale du groupe des élus Verts de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Madame la Conseillère municipale,
Chers collègues,

Vous le soulignez, nous venons d'ouvrir le 20 février la 4^e station Autolib' de Vincennes, très attendue par les Vincennois de l'ouest puisqu'elle complète le maillage existant vers la sortie Ouest du RER. Cette station avait vocation à voir le jour dès l'origine puisque pour adhérer au Syndicat mixte, un minimum de 4 stations était nécessaire. Pour mémoire, la participation de la commune à l'investissement a été fixée à 60 000 € par station, le Syndicat mixte prenant en charge le financement d'une des 4 stations. Comme vous, nous avons bien sûr pris connaissance de l'étude indépendante que vous évoquez, faisant état d'un déficit potentiel de 179M€, dont 60M€ serait contractuellement à la charge du délégataire.

Bien évidemment, le syndicat Autolib' Métropole, rassemblant une centaine de collectivités qui accueillent ce service innovant de mobilité, déplore cette situation et a décidé d'engager un audit des comptes de la Délégation de Service Public Autolib, ainsi que l'a fait savoir le Syndicat dans un communiqué de presse. Je cite : « *Cet examen financier rigoureux, confié à un cabinet indépendant, permettra de confirmer ou d'infirmer ces chiffres prévisionnels, et s'accompagnera de préconisations en vue d'un retour à l'équilibre d'ici 2023, aux fins de préserver ce service public pionnier et unique au monde par son ampleur, auxquels les usagers sont très attachés.* ».

Les conclusions de cet audit sont attendues pour ce mois de mars.

Vous vous inquiétez des risques que cette situation fait courir à notre commune. Qu'aurions-nous entendu sur notre manque d'enthousiasme à participer à des projets intercommunaux si Vincennes était restée une petite tache blanche au milieu de la carte du périmètre Autolib' !

Par ailleurs concernant ces risques, je vous rappelle qu'ils sont partagés par l'ensemble des collectivités adhérente Autolib', toutes couleurs politiques confondues. Du point de vue des utilisateurs, Autolib' est un succès considérable : dans notre ville, avec en moyenne plus de 200 utilisateurs par semaine (départs et arrivées), les 24 places vincennoises sont très prisées. À noter qu'à la demande de la Ville chacune des stations est dotée, en plus des 6 emplacements Autolib', d'une 7^e place équipée d'une borne "Recharge auto", accessible, moyennant un abonnement préalable auprès d'Autolib', à tout utilisateur d'un véhicule électrique individuel (à quatre ou à deux roues).

Concernant l'Agenda 21, si le développement d'Autolib' y est cité, c'est aussi parce qu'il répond à une forte demande des usagers.

Mais bien évidemment, la liste des actions favorables au développement de l'autopartage et du covoiturage n'y est pas exhaustive et nous continuerons à examiner ce qu'il est possible de faire pour répondre aux besoins des Vincennois.



Réunion du Conseil municipal du 1er mars 2017

**Question orale posée par François STEIN,
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,
sur l'avenir des commerces de presse à Vincennes**

Monsieur Le Maire et Cher-e-s Collègues,

Il y a quelques semaines, la boutique de presse et de livres située au 25 Avenue de Paris a fermé suite au départ à la retraite de son gérant. C'est aujourd'hui un salon de coiffure « bio », activité certes très louable. De plus, le kiosque « Relay » de la Gare RER est aujourd'hui fermé dans le cadre des travaux de la Gare et ce, sans doute, pour de longs mois.

Cela fait suite à de nombreuses fermetures de ce type de commerce depuis plusieurs années et si nous nous sommes réjouis de l'ouverture en 2015 du kiosque à journaux de la Place Jean Spire Lemaitre, nous devons constater que la situation de ce secteur se dégrade de plus en plus dans notre Ville.

Il s'agit bien sûr d'une tendance générale aggravée par la baisse des ventes de la presse « physique » et la montée des usages numériques. Il n'en reste pas moins que l'accès à la presse quotidienne et magazine est de plus en plus difficile à Vincennes en semaine et quasiment impossible le week-end.

Les points de vente d'un nombre limité de titres installés dans certains cafés et la possibilité de livraison à domicile ne remplacent pas de vrais magasins où la diversité de l'offre est garantie.

Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Maire :

Pouvez-vous nous donner quelques informations sur la situation et l'évolution récente des commerces liés à la presse et au livre à Vincennes ?

Quelles mesures pouvez-vous et souhaitez-vous prendre pour assurer à Vincennes la disponibilité de la presse quotidienne et magazine, source d'information, de culture et de divertissement indispensable ?

Réponse de Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au maire chargé du Développement économique, de la Collecte sélective et du Développement durable, à la question orale de M. François STEIN, conseiller municipal du groupe des élus Socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Monsieur le Conseiller municipal,
Chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de saluer votre appétit de culture et d'information, puisque vous me posiez exactement la même question il y a onze mois, lors du Conseil municipal du 6 avril 2016. J'évoquais alors pour répondre à votre question 10 « Commerces de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé ». Depuis, ont effectivement eu lieu le départ en retraite que vous citez et la fermeture provisoire du point presse de la gare RER, due au non-renouvellement du bail par Relay qui souhaite repositionner son offre. D'autres commerces dans cette activité ont pour leur part été repris, comme par exemple place Diderot. Parallèlement, le kiosque de la place Jean-Spire-Lemaître a pour sa part vu le jour. Comme vous le savez, celui-ci avait malheureusement fermé quelques semaines, suite aux difficultés personnelles, sans lien avec cette activité, rencontrées par le gérant. Chacun s'en félicite, il est aujourd'hui en fonctionnement, et cela illustre notre volonté et notre détermination à favoriser à Vincennes la diversité des commerces et le maintien de secteurs d'activités, comme vous le soulignez, qui peuvent rencontrer des difficultés. Sur la situation et l'évolution récente des commerces liés à la presse et au livre à Vincennes, n'oubliez pas que Vincennes a la chance de bénéficier de l'implantation et de la dynamique de la librairie Millepages, l'une des plus importantes librairies indépendantes de l'Est parisien : la Ville en soutient à chaque fois que cela est possible les initiatives. Preuve de sa vitalité, Millepages va d'ailleurs s'agrandir d'ici quelques semaines. Ainsi que vous le rappelez, et comme j'avais déjà pu le dire ici, personne ne peut ignorer que le contexte national et structurel pour cette activité est peu favorable. Les ventes de la presse papier sont en recul constant face au rôle joué par internet dans les habitudes d'information des Français et aux gratuits distribués aux stations de métro. La Ville est attentive au maintien de cette activité : nous suggérons aussi aux grandes surfaces, dans les quartiers où l'accès à la presse est plus éloigné, d'ouvrir un rayon à cette activité – mais il faut un juste milieu pour ne pas créer artificiellement de concurrence complémentaire aux magasins spécialisés !

La Ville en tout cas ne peut pas seule organiser le commerce de la presse sur son territoire... Le secteur de la distribution de la presse perd 4 à 5 % de ses 25.000 points de vente par an. Cela représente trois fermetures par jour en France, dans un contexte réglementaire qui date de 1947. Alerté par la profession, le président François Hollande avait déclaré en octobre 2015 qu'une « réforme relative à la distribution de la presse était en cours de préparation » par la ministre de la Culture et de la Communication de l'époque Fleur Pellerin. Il reste qu'à l'heure actuelle, le portage bénéficie de 57 M€ de subventions sans conditions alors que 7 M€ (certes 2 fois plus que les années précédentes) sont débloqués pour ceux des 25.000 points de vente qui investissent dans leur modernisation sous réserve de validation de dossier : les professionnels attendent toujours la réforme promise qui semble tarder à venir...



Réunion du Conseil municipal du 1er mars 2017

**Question orale posée par Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET,
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,
sur la prévention des expulsions locatives et l'accompagnement des ménages en impayés de loyer**

Monsieur Le Maire et Cher-e-s Collègues,

Nous nous préoccupons des difficultés toujours croissantes de la population aujourd'hui logée dans le parc social d'une part, mais aussi, de celle logée dans des logements anciens et dégradés qui constituent un parc social de fait, puisqu'ils abritent le plus souvent des populations démunies et en situation de précarité. *Aussi, face au constat de l'augmentation des expulsions locatives dénoncée par la Fondation Abbé Pierre dans son 22ème rapport sur le mal logement, qui précise le portrait d'une France fracturée par la crise du logement, avec près de 4 millions de personnes sans abri, mal logées ou sans logement personnel. Et au-delà de ces situations les plus graves, 12,1 millions de personnes sont touchées à des degrés divers par la crise du logement à travers un effort financier excessif, la précarité énergétique, le risque d'expulsion locative, ou des copropriétés en difficulté, le surpeuplement... Au total, près de 15 millions de personnes sont touchées, à un titre ou à un autre, par la crise du logement.*

La trêve hivernale, qui a débuté le 1/11/2016 et s'étend jusqu'au 30 mars de cette année, concerne en tout premier lieu les ménages en situation d'impayé de loyer sous le coup d'un jugement d'expulsion avec rupture de bail et depuis la loi Alur, les squatters qui sont également protégés par cette période de trêve. Certes, vous nous direz, comme certains de nos collègues de la Majorité municipale, que Vincennes ne connaît pas la crise, mais une partie des Vincennois la ressent au quotidien, jeunes et moins jeunes isolés, comme le démontre et le confirme la récente analyse des besoins sociaux effectuée sur la Ville à la demande du CCAS.

Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Maire :

Quel est le nombre de ménages vincennois en risque d'expulsion, le nombre de dossiers vincennois étudiés en CAPEX en 2016, le nombre de Vincennois expulsés de leur logement en 2016 ainsi que le nombre de concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion sur cette même période ?

En complément nous vous interrogeons sur le devenir des quelques 300 résidents de la cité La Jarry pour connaître la nature des réponses apportées par la mission d'accompagnement mise en place à cette fin ?

Réponse de Mme Dominique LE BIDEAU, Adjointe au maire chargée des Solidarités, de l'insertion des personnes en situation de handicap, et de la Famille, à la question orale de Madame Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Conseillère municipale du groupe « ENSEMBLE, VINCENNES EN MIEUX ».

Chère Collègue,

Le contexte économique et social difficile que traverse notre pays actuellement nous incite toutes et tous à porter une attention particulière aux situations les plus fragiles.

Aussi, s'agissant de la CCAPEX ((Commission départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives), ce sont 6 situations vincennes qu'elle a eu à étudier. De plus, pour répondre plus précisément encore à votre question, sachez que 56 expulsions locatives ont été ordonnées dans notre ville en 2016 ; 11 ont nécessité l'usage de la force publique mais la plupart d'entre elles se sont réglées par la reprise des lieux suite à une remise des clés à l'amiable au Commissariat.

Parmi les personnes concernées, certaines d'entre elles, ont pu s'adresser à l'association *Solidarité Prévention Expulsion*. En effet, grâce à la convention initiée par la Ville et signée avec l'association, cette dernière assure depuis 2011 une permanence hebdomadaire au sein de la *Maison des Solidarités*. En 2016, ce sont 81 ménages qui ont été accompagnés par ce dispositif.

Il me semble plus que nécessaire de souligner également l'important travail réalisé par l'association CRESUS qui accompagne les familles en situation de surendettement depuis 1 an grâce à des conseils budgétaires pour éviter que ces familles ne s'exposent au risque de l'expulsion suite à des situations d'impayés notamment. En 2016, près de 50 personnes ont été reçues et conseillées par l'association. 33 % des situations ont abouti à un dépôt de dossier de surendettement auprès de la Banque de France. Compte-tenu de la très grande nécessité de ces permanences qui se tenaient jusque-là deux fois par mois, le CCAS votera au prochain Conseil d'Administration de demain l'augmentation de leur fréquence afin qu'elles deviennent hebdomadaires et qu'elles puissent répondre ainsi à un plus grand nombre de familles.

Les expulsions locatives décidées par la justice et mises en œuvre par la Préfecture sont également très suivies par les services sociaux municipaux. En effet, chaque fois qu'une procédure est lancée et ce à chaque étape de la démarche, la Préfecture communique aux services intéressés la liste des Vincennes placés sous le coup d'une expulsion. Les assistantes sociales leur adressent alors systématiquement un courrier de mise à disposition de leurs services afin de les accompagner. Quand l'étape de l'audience s'annonce, les services sociaux reçoivent également, si elles le souhaitent, les personnes concernées afin de rédiger avec elles un rapport destiné à défendre leur cas devant le juge. Par ailleurs, pour votre bonne information, sachez que l'élue chargée des Solidarités est systématiquement présente aux commissions de la CCAPEX présidée par Monsieur le Sous-Préfet.

Votre question me donne ainsi l'occasion, de souligner la qualité du dialogue et du partenariat établis entre les services municipaux dédiés, le Commissariat de Vincennes et les associations, et qui permettent une gestion anticipée et humaine de ces situations difficiles mais fort heureusement peu nombreuses.

S'agissant du devenir des occupants de la Cité industrielle, rue de la Jarry, vous savez qu'il existe depuis 2004, pour répondre à une augmentation significative des effectifs scolaires sur la ville, un projet de construction d'un lycée sur la parcelle qui abrite ce bâtiment à vocation industrielle. Ce bâtiment était la propriété de SCI en liquidation judiciaire et le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) créé avec la ville de Fontenay-sous-Bois, a engagé une procédure d'expropriation.

Dans le cadre de cette procédure d'expropriation, la ville n'avait aucune obligation de procéder au relogement des occupants de la Cité ; cependant Monsieur le Maire et Monsieur le Sous-Préfet ont souhaité qu'une enquête sociale soit diligentée dans le cadre d'une MOUS pour les familles avec enfant (s) dont la présence avait été relevée par l'huissier en 2015 lors de ses constats. Ainsi, une première réunion, s'est tenue le 12 mai 2016 au cours de laquelle la démarche a été exposée à l'ensemble des familles présentes. Il a d'ailleurs été précisé lors de cette réunion qu'une seule proposition de logement serait faite aux familles.

A ce jour, et en quelques semaines seulement, les familles concernées par le constat de l'huissier en 2015 et qui ont accepté les propositions de logement qui leur ont été faites, ont toutes été relogées.



**Question orale posée par Guillaume GOUFFIER-CHA,
au nom des élus socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »,
sur un projet immobilier situé rue de la Bienfaisance**

Monsieur le Maire et Cher-e-s Collègues,

Nous le savons, le logement est une des priorités pour notre Ville et nos concitoyens. Les prix ne cessent de grimper, les loyers sont trop élevés et, bien que des efforts soient faits, nous ne répondons pas encore à nos obligations en termes de nombre de logements sociaux.

Actuellement, un projet de construction est en cours à l'angle de la Rue de la Bienfaisance et de l'Avenue Paul-Déroulède. Ce projet, selon les informations dont nous disposons, serait d'une hauteur de sept étages et comprendrait 45 logements, dont 15 logements sociaux, point que nous pourrions saluer s'il s'avérait juste tout en regrettant, comme toujours, que ce nombre ne soit pas plus élevé. Les taux de logements sociaux dans les nouveaux programmes vincennois sont généralement de 30% et nous souhaitons qu'ils soient revus à la hausse afin de rattraper notre retard en la matière le plus rapidement possible.

Cependant, ce projet suscite aujourd'hui nombre d'inquiétudes de la part des habitants de ce quartier de notre Ville qui redoutent une dégradation du cadre de vie et un maillage des services publics insuffisants pour faire face à une augmentation du nombre d'habitants que ce projet engendrerait. Ces inquiétudes sont compréhensibles tant il est habituel que les citoyens, ici ou ailleurs, ne soient pas informés et associés à la conduite de tels projets. Si cela n'a pas été envisagé, le maître d'ouvrage pourrait d'ailleurs mettre en place des ateliers d'informations à l'attention des habitants du quartier afin de les associer aux différentes étapes de la réalisation de ce projet.

Aussi, plusieurs questions nous interpellent :

Tout d'abord, pouvez-vous nous dire où en sommes-nous dans le processus de réalisation de ce projet ?

D'autre part, à quelles normes environnementales répondra-t-il ?

Comprendra-t-il bien 15 logements sociaux et de quels types de logements sociaux s'agira-t-il ?

Enfin, quel sera l'impact de cette hausse du nombre d'habitants dans ce quartier sur nos services publics locaux, notamment ceux de la petite enfance et de l'enfance ?

Réponse de Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au maire chargé des Grands travaux, de l'Urbanisme et de l'Habitat, à la question orale de M. Guillaume GOUFFIER-CHA, conseiller municipal du groupe des élus Socialistes de la liste « Ensemble, Vincennes en mieux »

Monsieur le Conseiller municipal,
Chers collègues,

Vous avez souhaité attirer notre attention sur le projet de construction en cours à l'angle de la rue de la Bienfaisance et de l'avenue Paul-Déroulède et relayer les inquiétudes des habitants du quartier. Sachez tout d'abord que les riverains avaient été reçus à leur demande par Monsieur le Maire, qui avait pu leur rappeler un certain nombre d'éléments de contexte.

Le projet dit du « Majestic Corner », nom que lui a donné la société Kaufman & Broad, qui s'est portée acquéreuse de ce terrain, prévoit effectivement un immeuble de 7 étages. Cet immeuble viendrait d'élever à la place de petites maisons qui constituaient, à cet endroit, une dent creuse. Le promoteur envisage un projet de 29 logements dont 9 sociaux, soit 30 %.

Il se trouve effectivement, comme Monsieur le Maire avait pu le faire savoir aux riverains, que si nous n'avions à appliquer que les règles issues de notre PLU, le projet d'immeuble serait moins haut de sans doute 3 étages. C'est la volonté du gouvernement sur la densification, à travers la loi ALUR voulue par Madame Duflot, et l'article L-152-6 du Code de l'Urbanisme qui rendent possible un projet de ce type sur un immeuble comprenant des logements sociaux.

Vous l'avez dit, nous ne répondons pas encore à nos obligations en termes de logements sociaux. Vous oubliez de préciser que nous en avons tout de même construit 1.200 en quinze ans pour dépasser les 10 %. Néanmoins, l'objectif de 25 % nécessite une attention sur tous les projets, dans une ville entièrement construite comme la nôtre : l'État comme vous-même nous le reprocheriez si, pour contourner les effets de la loi ALUR, nous suggérions au promoteur de se passer de logements sociaux...

Votre question soulève le paradoxe auquel sont confrontées les villes qui, en poursuivant la création de davantage de logements sociaux, doivent concilier cet objectif avec les risques inhérents d'une densification voulue par l'État !

Sur un programme privé comme celui-ci, nous ne pouvons pas imposer plus de 30 % de logements sociaux. C'est justement la raison pour laquelle nous avons créé des emplacements réservés, qui nous permettent de dépasser ce seuil en cas de préemption. Mais dans ce cas précis, il nous est impossible d'obliger le promoteur à en prévoir davantage !

Leur répartition sera conforme aux prescriptions du Programme Local de l'Habitat, qui prévoit 50 % de logements PLS, 40 % de PLUS et 10 % de PLAI.

Sachez qu'à l'heure qu'il est, le permis de démolir a fait l'objet du recours d'un riverain. Le permis de construire quant à lui est en cours d'instruction, et le projet qui suscite les interrogations que vous évoquez aujourd'hui est celui d'une plaquette de commercialisation, et pas celui d'un permis délivré ; des discussions sont en cours avec le promoteur afin que soit améliorée l'insertion de l'opération dans son environnement et pour réduire son impact visuel.

Quant à l'impact de l'arrivée de nouveaux habitants dans le quartier, je vous rappellerai par exemple que nous nous apprêtons à construire une nouvelle école au nord de la ville, et que son ouverture aura forcément par ricochet un impact positif sur l'ensemble de la carte scolaire.

Il faut cependant raison garder : même plus densément construite, la population nouvelle apportée sur cette parcelle devrait avoisiner une augmentation de la population du quartier Diderot de l'ordre de 1 à 2 %.

**QUESTION ORALE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE
"AVEC VOUS POUR VINCENNES"**

Monsieur le Maire,

En septembre 2015, la Ville répondait présente à l'élan solidaire demandé par le Gouvernement aux communes afin d'apporter une réponse à la situation tragique vécue par les réfugiés Irakiens et Syriens.

Lors du Conseil municipal du 28 septembre dernier, nos collègues de l'opposition vous sollicitaient afin d'obtenir des éléments sur l'avancée de la situation. Depuis cette réponse, pouvez-vous nous dire ce qu'il en est aujourd'hui de ce projet ?

Je vous en remercie.

Réponse de Madame Dominique LE BIDEAU, Première Adjointe au maire chargée des Solidarités, à la question orale Monsieur Jean-Claude MOTTE, Conseiller municipal de la liste de la majorité municipale
« Avec vous pour Vincennes »

Mes Chers collègues,

Le 26 septembre dernier, je vous confirmais que l'Etat, pourtant très réactif et émotif sur le sujet au moment des faits, n'avait toujours pas sollicité la Ville pour accueillir une famille.

Nous avons donc fait le choix d'un partenariat concret et volontaire avec la paroisse Notre Dame, qui elle aussi, dès le départ, s'est portée volontaire pour accompagner une famille. Aujourd'hui, tout juste quelques mois après, et grâce à une volonté réaffirmée sans qu'elle n'ait jamais failli, cet accueil est sur le point de se réaliser.

Oui enfin ! Ce week-end, une maman bénéficiant du statut de réfugié, s'installera avec ses trois enfants, dont le petit dernier est né sur le sol français, dans le logement d'urgence que possède la Ville. Son époux devrait pouvoir y les rejoindre très prochainement. Le bailleur social *Habitat et Humanisme* avec lequel nous avons conventionné, se chargera de l'accompagnement de la famille vers une solution de logement plus pérenne.

Les deux enfants en âge d'être scolarisés, intégreront une école vincennoise dès lundi prochain dans une classé aux besoins pédagogiques des enfants étrangers, afin que leur apprentissage se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Aussi, je souhaite, aujourd'hui, saisir l'occasion qui m'est donnée à travers cette question, afin de remercier très sincèrement et chaleureusement, les membres de la paroisse qui se sont spontanément mobilisés pour participer à cet élan de solidarité et de générosité. Certains ont déjà accepté de donner de leur temps pour assurer des gardes d'enfants, accompagner les enfants à l'école, aider aux devoirs, déménager, et tout cela sans compter les nombreux dons matériels qui ont été reçus pour l'aide à l'installation.

Enfin, je tiens également vivement à remercier les associations locales qui ont elles aussi témoigné tout leur soutien à cette initiative commune.

Une fois encore, les effets d'annonce ne suffisent pas ...

Une fois encore, la Majorité municipale aura agi et tenu son engagement ...